

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille

Recrute un maître de conférences associé (STA-CIMA)

à mi-temps pour l'année universitaire 2025-2026

Dépôt des candidatures :

avant le JEUDI 28 AOUT 2025 à MINUIT

L'audition des candidats dont le dossier sera retenu par le jury est prévue le jeudi 4 septembre, et la rentrée le lundi 8 septembre.

Profil de poste :

Catégorie A

Contrat de Maître de conférences associé conclu avec le ministère de la culture

160 h du 1er septembre 2025 au 31 août 2026 (12 mois)

Champ disciplinaire : STA-CIMA

Base de la rémunération brute mensuelle : à partir de l'IM 479, soit un traitement brut d'un montant d'environ 1175 € (cf. décret n°2023-710 du 1^{er} août 2023)

Bénéficiaire de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement, des remboursements frais de transport.

Localisation à Marseille, sur le site de l'IMVT : 2, place Jules Guesde 13003 Marseille.

Avoir obligatoirement un emploi principal.

Employeur :

L'ENSA-Marseille accueille environ 1100 étudiants chaque année, dont 959 en formation initiale (1^{er} et 2^{ème} cycles) et 13% d'étudiants étrangers (toutes formations confondues).

Elle est la seule école d'architecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la région Corse d'où sont issus une grande majorité d'étudiants. Outre la formation initiale organisée en quatre départements pour le 2^e cycle, l'ENSA-Marseille, s'appuyant sur un département de la recherche doctorale en architecture (DREAM), est l'une des 12 écoles à avoir mis en place une formation doctorale dont le développement constitue une priorité. Avec l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional d'Aix-Marseille Université et l'École Nationale Supérieure du Paysage, elle construit l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires.

L'école propose également un double cursus architectes/ingénieurs - ingénieurs/architectes avec Polytech'Marseille d'Aix Marseille Université.

Elle est l'une des 5 écoles délivrant le diplôme d'architecte en formation continue avec un recrutement bisannuel.

Pour plus d'information : www.marseille.archi.fr

www.imvt.fr

Liaisons hiérarchiques :

Sous l'autorité directe de la Directrice de l'ENSA Marseille et de son adjoint.

Missions et activités principales :

L'enseignant(e) chercheur(e) recruté(e) devra mettre en œuvre, avec l'équipe en place, un renforcement de l'enseignement de l'ingénierie des structures et des techniques constructives, dans la perspective du projet architectural d'une part, et dans une pleine conscience des enjeux du changement climatique et du développement soutenable d'autre part. Une maîtrise assurée des problématiques et des méthodes de l'ingénierie contemporaine, ainsi qu'une approche architectonique de ces sujets permettrait que le candidat inscrive pleinement ses activités d'enseignement dans la pédagogie développée au sein de l'établissement.

Charges pédagogiques et scientifiques

L'enseignant recruté devra contribuer à la formation générale en Licence et Master, dans le cadre des enseignements dédiés plus particulièrement à la structure et des activités pluridisciplinaires en lien avec le projet (notamment les TD pluridisciplinaires STA/Projet). Des interventions dans la formation FPC (Formation Professionnelle Continue) sur les sujets de la structure et de l'ingénierie contemporaine de bâtiment, pourront être également assurées en fonction des besoins dans le champ.

En licence l'enseignant pourra être appelé à intervenir :

En S1 : Dans le TD de structure « Gravité et équilibre », qui ont pour objectif de transmettre aux étudiants les notions fondamentales sur la statique des structures, les charges, la stabilité. Le CM relatif à cet enseignement est assuré par un autre enseignant. Cours de soutien afférents au TD, à assurer complètement en ce qui concerne l'organisation et le contenu.

En S2 : Dans le TD de structure « Résistance et déformations », qui ont pour objectif, dans la continuité des TD en S1, de transmettre aux étudiants les notions fondamentales sur la mécanique des structures, les caractéristiques des matériaux et les ordres de grandeur pour le prédimensionnement d'éléments structurels.

En S3 : Dans les TD pluridisciplinaires liés au projet, dont le contenu et les attendus sont élaborés collégalement avec les enseignements de technologies des enveloppes et des structures en adéquation avec les attendus du studio de projet.

En S6 : Dans les TD pluridisciplinaires liés au projet, dont le contenu est défini en relation entre les enseignements de structure et construction et avec les attendus du studio de projet du semestre 6.

En cycle Master l'enseignant devra :

Contribuer au développement des enseignements de la construction en lien avec les thématiques abordées par les équipes d'enseignants. Plus spécifiquement, il interviendra dans les TD exploratoires adossés aux studios de projet.

Soutenir l'encadrement des étudiants en PFE (structure, logique constructive, matérialité et mises en œuvre).

Diplômes requis ou expérience professionnelle requise :

Expérience d'enseignement requise

Justifier obligatoirement d'une solide expérience d'enseignement.

Capacité à tisser des liens entre l'ingénierie des structures, la pensée structurelle et les studios de projet.

Être doté d'une capacité à s'intégrer dans une équipe et à animer des synergies pluridisciplinaires, en particulier des liens entre la construction et le projet.

Diplômes ou expérience professionnelle

Etre titulaire d'un diplôme d'Ingénieur ou Architecte-Ingénieur ou, éventuellement, Architecte, avec une spécialisation dans la structure et la conception structurelle. Une expérience professionnelle dans le domaine de la conception en ingénierie contemporaine en lien avec l'architecture est également souhaitée.

Conditions statutaires pour être recruté (décret n°2018-107 du 15 février 2018) :

Article 1 :

Dans les écoles nationales supérieures d'architecture, peuvent être recrutées en qualité de professeur ou de maître de conférences associé des personnalités françaises ou étrangères remplissant l'une des conditions suivantes :

1° Justifier d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les écoles d'architecture autre qu'une activité d'enseignement, d'une durée d'au moins trois ans dans les cinq années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de maître de conférences associé et d'au moins sept ans dans les neuf années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de professeur associé ;

2° Détenir l'un des diplômes mentionnés, pour les maîtres de conférences associés, au 1° de l'article 31 du décret n° 2018-105 du 15 février 2018 susvisé portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture et, pour les professeurs associés, au 1° de l'article 48 du même décret ;

3° Détenir un diplôme universitaire, une qualification ou un titre étranger estimé équivalent par le conseil scientifique et pédagogique de l'établissement, mentionné aux articles 14 à 22 du décret n° 2018-109 du 15 février 2018 susvisé relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture et modifiant le code de l'éducation, réuni en formation restreinte, et exercer ou avoir exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche.

Article 7 :

Des personnalités françaises ou étrangères peuvent être recrutées dans les écoles nationales supérieures d'architecture en qualité de professeur ou de maître de conférences associé à mi-temps, lorsqu'elles remplissent l'une des conditions fixées à l'article 1er et exercent une activité professionnelle principale hors enseignement.

La perte d'activité principale entraîne la fin du contrat. Une attestation pôle emploi ne peut pas être retenue pour attester d'une activité principale.

Pour candidater :

Le dossier doit comporter les éléments suivants :

- une lettre de motivation.
- une note pédagogique relative à la spécificité de l'enseignement au regard du profil de poste (3 pages maximum).

- un CV faisant ressortir ses expériences professionnelles d'architecte, ses références (diplômes, publications, enseignement, recherche), ses réalisations et sa situation professionnelle actuelle.
- un document présentant les activités d'enseignement effectuées
- une copie des diplômes et/ou une attestation d'activité professionnelle d'une durée d'au moins trois ans dans les cinq années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement (hors enseignement)
- une copie de la carte nationale d'identité
- une attestation sur l'honneur que le candidat signe indiquant qu'il n'a aucun lien avec un enseignant ou un administratif de l'école

Contact pour information sur le poste :

chiara.silvestri@marseille.archi.fr

Envoi des candidatures :

recrutement@marseille.archi.fr
copie à direction@marseille.archi.fr

La date limite de réception des candidatures est le jeudi 28 août à minuit.
L'audition des candidats dont le dossier sera retenu par le jury est prévue le jeudi 4 septembre, et la rentrée le lundi 8 septembre.